

Chemin de Vérité

Jésus dit : Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. Jean 14.6

Vol. 18, No. 5

publié par des Églises du Christ

Ceux qui se disent « apôtres »

Lors d'une visite en République Démocratique du Congo, je me suis trouvé un jour en compagnie d'un prêtre catholique qui causait avec moi des défis spirituels dans son pays. Il dit : « Ici au Congo, c'est grave. L'homme s'endort ; quand il se réveille, il est apôtre ! » Ce prêtre était troublé parce que le peuple acceptait facilement comme légitimes ces « apôtres » autoproclamés. Un simple rêve (ou la prétention d'avoir fait un rêve) suffit-il pour qualifier une personne comme apôtre de Jésus-Christ ?

Ce n'est pas exactement que ce prêtre refusait l'idée qu'il peut y avoir, dans un sens, des apôtres de nos jours. En effet, l'Église catholique présente ses évêques comme étant « les successeurs des apôtres ». Mais on ne devient pas évêque catholique parce qu'on croit avoir été appelé à cette fonction par le Seigneur lui-même. Il y a un processus établi par lequel la hiérarchie de l'Église désigne et élève des hommes à ce rang. D'autres communautés également, telles que les mormons et l'Église néo-apostolique, donnent le titre d'apôtre à certains dirigeants qui ont gravi les échelons. Mais dans certains milieux, il est souvent vrai que toute personne peut s'ordonner pasteur, ou apôtre, sans avoir besoin de la reconnaissance d'une autorité religieuse ou d'un diplôme.

Ce qui nous intéresse est de savoir ce que la Bible enseigne sur le rôle et les qualifications des apôtres. Est-il nécessaire ou même possible d'avoir des apôtres dans les Églises aujourd'hui ? Est-il permis de mettre en doute la prétention d'un homme qui se dit apôtre de Christ, que ce soit sur la base d'un rêve ou de la décision d'une Église ? Serait-on irréligieux de contester ou de douter ?

La fonction des apôtres

Jésus avait beaucoup de disciples, mais un jour il a fait un choix parmi eux. « *En ce temps-là, Jésus se*

*rendit sur la montagne pour prier, et il passa toute la nuit à prier Dieu. Quand le jour parut, il appela ses disciples, et il en choisit douze, auxquels il donna le nom d'apôtres » (Luc 6.12,13). L'Évangile de Marc ajoute : « *Il en établit douze, pour les avoir avec lui et pour les envoyer prêcher avec le pouvoir de chasser les démons* » (Marc 3.14,15).*

Le mot « apôtre » veut dire quelqu'un de choisi et envoyé avec une mission spéciale ; il est envoyé en tant que représentant autorisé de celui qui envoie. La Bible elle-même emploie ce mot dans deux sens. Parfois c'est dans le sens large et non officiel pour parler de quelqu'un qui est envoyé par une assemblée pour prêcher, comme ceux que nous appelons souvent « missionnaires ». Mais généralement la Bible emploie le mot apôtre dans le sens de quelqu'un qui a été choisi par le Seigneur Jésus lui-même et doté par lui de certains pouvoirs et d'une autorité pour parler à son nom. C'est ainsi que nous voyons que Jésus a donné à ces hommes la mission de prêcher et le pouvoir de chasser des démons et guérir les malades.

Mais le mot-clé en ce qui concerne le travail d'un apôtre de Christ est le mot « témoin ». Les apôtres étaient témoins du ministère, de la mort et de la résurrection de Jésus, et leur témoignage est la base de la foi chrétienne. Considérez combien de fois ce mot est employé en rapport avec les apôtres.

En Jean 15.26,27 Jésus leur dit avant sa mort : « *Quand sera venu le consolateur, que je vous enverrai de la part du Père, l'Esprit de vérité, qui vient du Père, il rendra témoignage de moi ; et vous aussi, vous rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement.* »

En Luc 24.46,48, le jour de sa résurrection, Jésus leur dit : « *Ainsi il est écrit que le Christ souffrirait,*

et qu'il ressusciterait des morts le troisième jour [...] Vous êtes témoins de ces choses. »

En Actes 1.8, avant de remonter au ciel, il leur dit encore :

« *Mais vous recevrez une puissance lorsque le Saint-Esprit viendra sur vous, et vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.* »

Les apôtres eux-mêmes ont compris que ce témoignage était au cœur du rôle qu'ils devaient jouer. Ayant constaté la trahison et le suicide de Judas Iscariot, ils ont dit :

« *Il faut donc que d'entre les hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu de nous, depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, il y en ait un qui nous soit associé comme témoin de sa résurrection.* »
(Actes 1.21,22)

Comme Pierre l'a expliqué des années plus tard dans la maison de Corneille : « *Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et il a permis qu'il apparaisse, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui, après qu'il fut ressuscité des morts* » (Actes 10.40,41).

Les qualifications nécessaires

Les passages que nous venons de lire indiquent clairement les deux qualifications qu'un homme devait avoir pour être apôtre. Premièrement il fallait être témoin de la résurrection de Jésus. Voilà pourquoi l'apôtre Paul, lorsque les fausses accusations le poussaient à défendre son apostolat, soulignait qu'il était, lui aussi, témoin de la résurrection de Jésus. En 1 Corinthiens 9.1, il dit : « *Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ?* » Les deux idées vont forcément ensemble. En 1 Corinthiens 15.7-9 Paul dit : « *[Jésus] est apparu à Jacques, puis à tous les apôtres. Après eux tous, il m'est*

aussi apparu à moi, comme à l'avorton ; car je suis le moindre des apôtres. »

Non seulement il fallait être témoin de la résurrection de Jésus pour être apôtre, mais il était aussi nécessaire d'être « choisi » par le Seigneur lui-même. Même quand les onze ont cherché à remplacer Judas, ils ne prétendaient pas choisir par eux-mêmes. Ils ont sélectionné des témoins de la vie et de la résurrection du Seigneur, Justus et Barsabbas ; puis « *ils firent cette prière : Seigneur, toi qui connais les cœurs de tous, désigne lequel de ces deux tu as choisi, afin qu'il ait part à ce ministère et à cet apostolat* » (Actes 1.24,25).

Ceux que le Seigneur avait choisis comme témoins voyaient leur légitimité confirmée par les pouvoirs miraculeux qui sont décrits dans le Nouveau Testament. À ce propos l'apôtre Paul écrit en 2 Corinthiens 12.11,12 :

« *Je n'ai été inférieur en rien aux apôtres par excellence, quoique je ne sois rien. Les preuves de mon apostolat ont éclaté au milieu de vous par une patience à toute épreuve, par des signes, des prodiges, et des miracles.* »

L'impossibilité de succession

Quand nous comprenons l'importance capitale de l'aspect « témoin » du travail des apôtres, nous voyons facilement que ceux-ci ne pouvaient avoir de successeurs – et qu'ils n'en auraient d'ailleurs pas besoin. Une organisation ne peut pas nommer un témoin si la personne n'a pas vu ce dont elle doit témoigner. Un témoin ne peut pas avoir de successeur. Si j'ai vu deux voitures se heurter, je suis témoin de l'accident. Mais je ne peux pas, avant de mourir, nommer mon fils comme successeur, comme témoin de l'accident à ma place, s'il n'a pas été présent, lui, et n'a pas vu personnellement ce qui s'est passé.

Judas Iscariot, en trahissant le Seigneur et en se donnant la mort par la suite, a renoncé à sa place, et de plus il n'a pas vu le Christ ressuscité. Pierre dit en Actes 1.25 que Judas avait « *abandonné* » l'apostolat « *pour aller en son lieu* », et que, selon les Écritures, un autre devait prendre sa charge (Actes 1.20). Lorsque, quelques années plus tard, l'apôtre Jacques fut mis à mort (Actes 12.1,2), on n'a pas cherché de remplaçant ou de successeur. Malgré sa mort, Jacques conservait encore sa place. En réalité, par sa mort comme martyr, en acceptant de mourir plutôt que de renoncer à l'Évangile, il a

Édition bimestrielle
CHEMIN DE VÉRITÉ, éditeur Barry Baggett
s/c Crieve Hall Church of Christ
4806 Trousdale Drive
Nashville, TN 37220 USA
Abonnements gratuits ; anciens numéros disponibles
à www.chemindeverite.com

scellé et embelli son témoignage de la résurrection ; il l'a aussi rendu encore plus convaincant.

Il continue ainsi de remplir sa fonction en tant que témoin. Les autres apôtres, eux aussi, sont restés fidèles à leur témoignage jusqu'à la mort. L'Église aujourd'hui a donc les mêmes apôtres qu'au premier siècle, à savoir les 12 plus Paul. (En se référant à lui-même comme « l'avorton » parmi les apôtres, Paul a ainsi signalé qu'il n'y aurait pas d'autres apôtres après lui. Quand une chienne met bas, le dernier chiot de la portée est parfois plus petit que les autres, il est faible et chétif : on l'appelle l'avorton. L'avorton est le dernier des chiots, et Paul était le dernier des apôtres.)

Il est certainement vrai que les apôtres chargeaient les évêques de paître les assemblées où ils se trouvaient, comme Paul le fit pour ceux d'Éphèse en Actes 20.28-30 et ceux de Galatie en Actes 14.21-23 avant de se séparer d'eux, mais les apôtres n'ont jamais appelé les évêques leurs successeurs ou leurs remplaçants.

Des révélateurs de la volonté du Seigneur

Intimement lié avec le rôle qu'ils jouaient en tant que témoins du ministère, de la mort et de la résurrection de Jésus venait s'ajouter le rôle des apôtres en tant que révélateurs de la volonté du Seigneur, comme porte-parole qui transmettaient à l'Église les enseignements et les commandements de son chef. Après l'établissement de l'Église, nous voyons que les premiers chrétiens « *persévéraient dans la doctrine des apôtres* » (Actes 2.42). Aujourd'hui donc nous enseignons ce qui a été révélé auparavant, ce qui est conservé dans les pages de la Bible ; les apôtres recevaient directement du Seigneur, c'est-à-dire par inspiration divine, les messages qu'ils transmettaient. C'est ce que Jésus leur avait promis en Jean 14.26 et 16.13 : « *L'Esprit-Saint [...] vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit [...] Il vous conduira dans toute la vérité [...] Il vous annoncera les choses à venir.* » L'apôtre Jean parle donc de tous les apôtres, quand il dit : « *Nous, nous sommes de Dieu ; celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas : c'est par là que nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit de l'erreur* » (1 Jean 4.6).

Le fondement des apôtres et des prophètes

Les apôtres avaient la possibilité, en imposant les mains à certaines personnes dans l'Église, de leur transmettre des dons ou pouvoirs miraculeux.

Parmi ces dons était celui de la prophétie. Bibliquement, le mot « prophétie » ne se réfère pas particulièrement au fait de prédire l'avenir, mais plutôt au fait de transmettre des messages reçus directement de la part de Dieu, de parler par inspiration. Ceux qui avaient reçu ce don étaient appelés « prophètes ». Dieu révélait aux prophètes ses enseignements, ses exhortations et d'autres messages destinés aux assemblées ainsi qu'à certains individus. Le rôle de prophète est cité juste après celui d'apôtre dans une liste de fonctions dans l'Église en Éphésiens 4.11. En effet, les rôles d'apôtre et de prophète étaient étroitement liés. Ils sont souvent mentionnés ensemble. En Éphésiens 2.20 Paul dit : « *Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.* » Dans le chapitre suivant, il dit que le mystère de Christ « *n'a pas été manifesté aux fils des hommes dans les autres générations, comme il a été révélé maintenant par l'Esprit aux saints apôtres et prophètes de Christ* » (Éphésiens 3.5).

Un fondement (témoignage et révélation de la vérité) posé au début

Il est significatif que Paul se réfère au « *fondement des apôtres et prophètes* ». Le témoignage des apôtres concernant Jésus-Christ et les enseignements inspirés qu'ils nous ont transmis avec les prophètes, lesquels ont été conservés pour nous dans le Nouveau Testament, constituent bien un fondement sur lequel le christianisme est construit. La foi chrétienne tient debout depuis deux mille ans parce que son fondement est solide. Mais nous savons tous qu'un fondement est posé au début de la construction d'un immeuble. Quand il est bien fait, on ne revient pas dessus pour le modifier ou le rendre plus solide. La pose du fondement est achevée, mais la construction se poursuit. De même, l'Église continue à grandir au fil du temps, au fur et à mesure que des gens se convertissent et y sont ajoutés, telles des « *pierres vivantes* » selon 1 Pierre 2.5 et Éphésiens 2.20-22, mais le fondement demeure le même.

Cette réalité s'accorde bien avec deux choses que nous constatons dans les Écritures : la déclaration selon laquelle les prophéties prendraient fin, et l'absence de successeurs pour les apôtres.

En effet, Paul dit en 1 Corinthiens 13.8-10 :

« *Les prophéties prendront fin [...] Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en*

partie, mais quand ce qui est parfait sera venu, ce qui est partiel disparaîtra. »

Quand la Bible serait achevée et que la révélation complète serait donnée, les prophéties, n'étant que des révélations partielles de la volonté de Dieu, ne seraient plus nécessaires. La révélation de toute la vérité ayant été accomplie du vivant des apôtres, ceux-ci, ne s'attendant pas à avoir de successeurs, ne laissèrent aucune instruction en ce sens afin que l'Église choisisse des hommes pour les remplacer. L'apôtre Pierre expliquait en 2 Pierre 1.12-15 que Dieu lui avait fait savoir qu'il mourrait subitement. Il écrivit donc à l'Église, en disant : « *J'aurai soin qu'après mon départ vous puissiez toujours vous souvenir de ces choses* » (2 Pierre 1.15).

« De faux apôtres »

Revenons à la question que nous avons posée plus haut : Est-il permis de mettre en doute la prétention d'un homme qui se dit apôtre de Jésus-Christ, que ce soit sur la base d'un rêve ou d'une décision des hommes qui dirigent l'Église ?

En réalité, il se trouve que la Bible répond explicitement à cette question. Le Christ lui-même félicite l'Église d'Éphèse en ces termes :

*« Je connais tes œuvres, ton travail et ta persévérance. Je sais que tu ne peux supporter les méchants ; que **tu as éprouvé ceux qui se disent apôtres et qui ne le sont pas, et que tu les as trouvés menteurs.** »* (Apocalypse 2.2)

L'assemblée d'Éphèse avait tout à fait raison d'éprouver ceux qui se disaient apôtres. Étaient-ils témoins oculaires de la résurrection de Jésus ? Avaient-ils été choisis par de simples hommes ou par le Seigneur lui-même ? Étaient-ils capables d'opérer les signes miraculeux d'un apôtre (2 Corinthiens 12.11,12) ? La doctrine qu'ils apportaient, était-elle en harmonie avec celle des apôtres reconnus (Galates 1.8,9 ; 2 Jean 9-11 ; 1 Jean 4.6) ?

Il est important de comprendre que les faux apôtres ont souvent l'air saints et pieux. Il faut s'y attendre et ne pas se laisser tromper. La Bible nous avertit clairement :

*« Ces hommes-là sont **de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres de Christ.** Et cela n'est pas étonnant, puisque Satan lui-même se déguise en ange de lumière. Il n'est donc pas étrange que ses ministres aussi se déguisent en ministres de justice. Leur fin sera selon leurs œuvres. »* (2 Corinthiens 11.13-15)

Il est possible que certains hommes croient sincèrement que leur Église a le droit de leur donner le titre d'apôtre. Il est possible que certains hommes se soient persuadés que Dieu les a appelés au ministère d'apôtre à travers un rêve ou une prétendue prophétie. C'est Dieu, et non pas nous, qui juge les cœurs. Mais cela n'empêche que ces hommes soient dans l'erreur, et que la faute soit très grave.

Au temps du prophète Jérémie, Dieu annonçait (par de vrais prophètes comme Jérémie, Ézéchiël et Habacuc) le châtement qui venait sur le peuple d'Israël à cause de ses péchés, mais de faux prophètes parmi le peuple donnaient l'assurance qu'il n'en serait pas ainsi. C'était tragique pour le peuple et pour les faux prophètes.

*« Et l'Éternel me dit : C'est le mensonge que prophétisent en mon nom les prophètes ; je ne les ai point envoyés, je ne leur ai point donné d'ordre, je ne leur ai point parlé ; **ce sont des visions mensongères, de vaines prédictions, des tromperies de leur cœur, qu'ils vous prophétisent.** C'est pourquoi ainsi parle l'Éternel sur les prophètes qui prophétisent en mon nom, sans que je les aie envoyés, et qui disent : Il n'y aura dans ce pays ni épée ni famine : Ces prophètes périront par l'épée et par la famine. Et ceux à qui ils prophétisent seront étendus dans les rues de Jérusalem, par la famine et par l'épée. »* (Jérémie 14.14,15)

Dire au nom de Dieu ce qu'il n'a pas dit n'est pas sans conséquence ! C'est dangereux pour celui qui ose parler ainsi, et dangereux pour ceux qui y croient. Réclamer le titre et le rôle d'apôtre alors qu'on n'y a pas droit ressemble au crime commis lors de la révolte de Koré (Nombres 16, 17). Des hommes osèrent « s'attribuer la dignité » d'être sacrificateurs sans être appelés par Dieu (Hébreux 5.4), une faute qu'ils payèrent de leurs vies, eux et les gens qui les avaient suivis. Ne sous-estimons pas la gravité du péché de s'autoproclamer apôtre de Jésus-Christ.

B. B.

